

COMPTE RENDU DE LA 33^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mai 2017

Le 16 mai sur convocation régulière du Maire en date du 10 mai 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur SOMMER Denis, Maire. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : SOMMER Denis, MUNNIER Jean-Paul, JACQUEMAIN Sylvie, LAZAAL Zahia, DALON Olivier, DAMIS Nadia (arrivée au rapport n°, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, DESLOGES Annette, DUBAIL Rolande, BESANCON Colette, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, CHEVAL Aline, NOUNA Saïd, DA CUNHA Sylvie, CANKAYA Ergin, CUGNEZ Jean-Pierre, GRILLON Robert, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

- THIEBAULT Dominique pouvoir à JACQUEMAIN Sylvie
- HAFIS Christophe pouvoir à CANKAYA Ergin
- GAIFFE Régis pouvoir à DAMIS Nadia
- DUFFIELD Elodie pouvoir à DALON Olivier
- GIRARD Fabienne pouvoir à GRILLON Robert
- MEYER Nathalie pouvoir à CUGNEZ Jean-Pierre

Désignation du secrétaire de séance :

Madame DE MELO Claudine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

I. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2017

Monsieur CUGNEZ :

Intervient :

- « P. 19 du compte rendu : suite à ma question sur la fibre optique, j'avais demandé si dans le Doubs une convention allait être signée comme dans le territoire de Belfort. J'ai apporté un extrait du magazine du département du territoire de Belfort n° 169 qui indique : que le 16 février 2017 une convention, pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune du territoire d'ici 2022 a été signée par Hugues BESANCENOT, Préfet du territoire de Belfort, Florian BOUQUET, président du conseil départemental, Damien MESCOT, président du grand Belfort, Cédric PERRIN, Sénateur du territoire de Belfort et Pierre LOUETTE, directeur général délégué d'orange. »

.../...

Monsieur le Maire :

- Une convention a été signée avec ORANGE, les engagements sont pris simplement sur la ville de Belfort, ils sont à 10 % de raccordement. Je suis sûr qu'en 2022 ça ne sera pas fini. Maintenant sur la partie Montbéliard, Monsieur DEMOUGE a négocié au titre de l'agglomération un accord avec le département pour qu'il déploie hors zone amie c'est-à-dire dans tous les villages, la montée en débit (2 méga). Le département s'est engagé à faire partout. Le risque est que lorsque le débit sera mis en place, il faudra attendre pour le haut débit à domicile. Le besoin haut débit a été multiplié par 3, 4 quand tout le monde sera à 2 mégas ça sera déjà plus satisfaisant. Cela vaut-il la peine de faire des investissements pour un haut débit maintenant, ne vaut-il pas mieux attendre la fibre à domicile ?

M. CUGNEZ :

- pense que si Orange n'atteint pas les objectifs, il aura des pénalités.

M. le Maire :

- Il pourrait y avoir des pénalités si Orange ne répond pas aux objectifs dans les 3 ans après l'échéance dans les zones amies (zone à forte concentration urbaine). Dans la convention qu'ils ont signé, sur l'extension de la zone amie il n'y a pas d'engagement formel légal, orange dit je veux le monopole, donc une fois la convention signée les élus ne peuvent plus s'adresser ailleurs.

M. CUGNEZ :

- n'a pas aimé que le Maire pense que c'était un coup politique.
- remet un article de presse

M. le Maire :

- maintient ses propos et ne conteste pas les informations données qui sont d'ailleurs parues dans la presse. C'est cette décision-là qui a fait exploser le syndicat mixte de l'aire urbaine.

- conseil à M. CUGNEZ, s'il a des reproches à faire sur ce dossier, de s'adresser à M. DEMOUGE. Les deux institutions en charge du dossier et qui ont pris la décision de liquider le syndicat mixte c'est PMA et le département.

M. CUGNEZ :

- dit que le Maire étant dans l'exécutif, celui-ci peut se renseigner

M. le Maire :

- précise qu'au conseil d'agglomération, il s'est exprimé à de nombreuses reprises sur le sujet. Le département du Doubs dans son plan de développement de la fibre à domicile n'avait pas intégré tous les périmètres du nouveau PMA, cela veut dire qu'aujourd'hui au département du Doubs il n'y a pas de crédits pour ça. .../...

Le département va pouvoir bénéficier des subventions nationales, ce qui était prévu pour aménager le Pays de Montbéliard va aller directement dans les caisses du département. J'ai exprimé mes inquiétudes à PMA, au syndicat mixte de l'aire urbaine, c'est dans les comptes rendus.

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 11 avril 2017

Vote : unanimité

II. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2016 (DSU) – rapport sur les actions de développement social et urbain mises en œuvre

M. MUNNIER :

La ville de Grand-Charmont a perçu au titre de l'exercice budgétaire 2016, une Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) d'un montant de **427 440 €**.

La DSU est une dotation de péréquation au sein de la DGF qui a pour objet la prise en compte des charges des communes les plus défavorisées.

L'éligibilité à cette dotation des communes de plus de 5 000 habitants, dépend d'un indice synthétique de charges et de ressources qui prend en compte le potentiel fiscal moyen par habitant, la part des logements sociaux de la commune, la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et le revenu moyen par habitant. Le calcul du montant de la DSU est basé sur la valeur de cet indice synthétique pondéré par l'effort fiscal de la commune et un coefficient proportionnel à la part de la population de la commune résidant en zone urbaine sensible.

L'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux maires des communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la DSU, de présenter devant leur conseil municipal, avant la fin du second trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Les principales actions de développement social et urbain que la ville de Grand-Charmont a mises en œuvre au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- Le programme d'actions du Contrat de Ville Unique 2016

Ce programme comprend les actions mises en œuvre par les services de la ville et les structures associatives partenaires de la commune. Il repose sur les axes d'intervention fixés par l'appel à projet de l'État et de PMA et fait l'objet chaque année d'une présentation en conseil municipal. Pour rappel le programme Contrat de Ville Unique 2016 a été présenté et validé par le conseil municipal le 9 février 2016, délibération n° 256/2016. Les actions présentées étaient les suivantes : .../...

- **Une politique de développement social centrée sur la prévention précoce et la politique Jeunesse et intégrant l'accès aux droits et l'intégration sociale :**

Cette thématique constitue l'axe le plus important de la programmation 2016 avec en particulier :

- o *Développement des pratiques sportives et le soutien aux associations locales avec la salle de sport associative des Fougères et la MOUS (mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) pour les actions portées directement par la commune,*
- o *Le programme Éducatif Local et l'action jeune 11-17 ans mis en œuvre par l'AOE centre social,*
- o *Soutien à la parentalité, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, Les ateliers sociolinguistiques qui sont aussi des actions portées par le centre social et ses partenaires associatifs.*

- La citoyenneté/prévention et renforcement du lien social

Cette seconde thématique regroupait en particulier les actions du conseil citoyen et la création de la ferme d'animation du Fort-Lachaux.

Le montant total du programme CVU a représenté un budget total de 585 645 € et une participation communale à hauteur de **208 289 €**.

- Le soutien au fonctionnement global des structures socio-éducatives de la commune et au dispositif de Réussite Éducative :

Le contrat de ville unique n'intègre pas toutes les actions relevant du développement social et urbain soutenues par la commune. Ainsi, en complément à ce programme et hors soutien de l'État (ACSE) et autres partenaires habituels de la politique de cohésion sociale, la commune a participé au fonctionnement des structures socio-éducatives (AOE) et au Programme de Réussite Éducative (PRE) mis en œuvre par le CCAS à hauteur de **91 330 €**.

- Le soutien au fonctionnement du Point Information Formation Emploi, Point Information Jeune et l'Établissement Public Numérique :

La commune, en partenariat avec le Centre Régional Information Jeune (CRIJ), propose au sein de la maison du Puits un ensemble de services à la population, informations autour de l'emploi, de la formation, des loisirs, accès internet, séances d'initiation à l'utilisation de logiciels, rédaction de CV ... Le soutien de la commune se traduit par la mise à disposition de locaux et de moyens humains avec deux personnes (équivalent 1,5 temps plein et un emploi d'avenir mutualisé avec une commune voisine) pour assurer l'accueil et l'animation de cet espace net'public favorisant ainsi l'accès aux droits de l'ensemble des habitants. La ville, à ce titre, a engagé **73 307 €** en 2016.

.../...

- Le programme de rénovation urbaine / La requalification de l'îlot Boudard :

Au cours de l'année 2016, la commune a finalisé les travaux d'aménagement engagé dans le cadre du programme de renouvellement urbain soutenu par l'ANRU et en particulier les travaux de requalification de l'îlot boudard inscrit dans la convention initiale de 2006.

Cette opération consiste en l'aménagement du mail piétonnier entre la salle de sport des Fougères et les nouvelles constructions de Néolia (12 maisons de ville), et en l'aménagement des réseaux et voies desservant les nouveaux îlots de logements de la Foncière et de Néolia.

Le montant total de l'opération s'élève pour 2016 à 412 820 € TTC, avec une participation de l'ANRU et de la Région de 287 723 € soit une participation pour la commune de **56 293 €** nette HT.

Globalement, la ville a engagé par le biais de ces principales actions de développement social et urbain un effort financier de **429 219 €** pour l'année 2016.

Le détail des actions et des participations des différents partenaires apparaît dans le tableau récapitulatif joint.

- Demande de bien vouloir se prononcer

Vote : 1 abstention

III. Contrat Enfance Jeunesse – renouvellement avec la caisse d'allocations familiales

M. MUNNIER :

- Rappelle qu'en 2000 et 2001, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un contrat Enfance et un Contrat Temps Libre qui a permis de développer les actions en faveur de l'accueil des 3-16 ans sur le territoire communal.

Ces différents contrats ont ensuite été reconduits à deux reprises. Des actions telles que la ludothèque « le chat Perché », le centre de loisirs maternel, le relais assistante maternelle ou le club ados ont pu ainsi être soutenues par la CAF.

En 2009, la CAF a souhaité regrouper au sein d'un contrat unique l'ensemble de ces actions sous l'intitulé « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ).

Les conseils municipaux du 10 décembre 2009 et du 6 février 2012 ont approuvé la signature de nouvelles conventions d'objectifs et de financement d'une durée de 3 ans chacune.

.../...

Aujourd'hui il est proposé le renouvellement du CEJ pour une durée de 4 ans (2017-2018-2019-2020). Les actions inscrites au schéma de développement sont le club ados des Fougères et les accueils périscolaires Frédéric Bataille et Fort-Lachaux mis en place par la commune (accueils matin et soir après l'école et pause méridienne).

Par le renouvellement de ce contrat, la commune bénéficie de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ), complémentaire à la Prestation de Service Ordinaire (PSO). Le montant de cette prestation est calculé sur la base du taux de fréquentation des structures, il se situe aux alentours des 68 000 € par an.

- demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Vote : Unanimité

IV. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire :

- Rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal a été voté par délibération n° 24/2014 du 8 avril 2014.

L'article 4 du fonctionnement du règlement intérieur stipulait :

« Toute convocation est faite par le Maire. Elle est adressée aux conseillers municipaux **par écrit et à domicile**, cinq jours francs au moins avant celui de la réunion. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour ainsi que d'une note explicative de synthèse relative aux questions inscrites. Les documents complémentaires, notamment les projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales seront mis à la disposition des conseillers municipaux, en mairie, dans les mêmes conditions de délai ».

Au conseil municipal du 11 avril 2017, la dématérialisation de l'envoi de la convocation et des rapports du conseil municipal a été adoptée par la plupart des conseillers municipaux. Il faut bien garder à l'esprit que les modalités de la convocation reposent sur le choix du conseiller lui-même.

Par conséquent, il convient de modifier cet article en indiquant que la convocation est **adressée par écrit** au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, **transmise de manière dématérialisée**.

Vote : unanimité

Arrivée de Madame DAMIS

.../...

V. Dotation Politique de la ville 2017

M. MUNNIER :

Créée par l'article 72 de la loi de finances 2009, la Dotation Politique de la Ville (ex DDU) bénéficie depuis 2014, à 120 villes particulièrement défavorisées. Ces crédits font l'objet d'une contractualisation entre les communes éligibles et le représentant de l'État dans le département. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) pour un soutien renforcé aux quartiers.

L'article 141 de la loi de finances pour 2017 réforme en profondeur la DPV. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Augmentation du montant de la dotation et du nombre de communes éligibles au niveau national (180 contre 120 précédemment).
- Modification des conditions d'éligibilité des communes afin de prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain.
- Prise en compte des communes présentant une proportion de population située en quartier prioritaire de la politique de la ville supérieure ou égale à 19% de la population INSEE contre 20 % précédemment.
- Recentrage de l'éligibilité sur les communes bénéficiaires de la DSU Cible en année N-1.
- Introduction d'un dispositif transitoire et dégressif permettant aux communes perdant leur éligibilité en 2017, de continuer à bénéficier de crédits sur 4 ans.

Compte tenu de ces nouveaux critères, les services de l'État ont confirmé que Grand-Charmont ne figure plus dans la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2017, mais qu'elle est inscrite dans le dispositif dérogatoire lui permettant d'une garantie de sortie dégressive pendant 4 ans.

Pour 2017, deux communes du Doubs, dont Grand-Charmont, sont éligibles à ce dispositif de sortie dégressive. Le montant de l'enveloppe départementale est en diminution de 10 % au regard de 2016, mais le montant définitif pour chacune des deux communes n'est pas encore définitivement fixé par les services de la Préfecture. Ils feront l'objet d'une contractualisation entre les communes et le représentant de l'État dans le département sur la base des projets présentés par les communes concernées.

Pour 2017, la commune de Grand-Charmont a soumis 2 actions aux services de l'État en vue d'une contractualisation :

1) Le soutien renforcé à l'opération de réhabilitation de l'école Daniel JEANNEY

2) Le soutien aux projets de démocratie participative porteurs de lien social et aux actions favorisant l'accès à la culture et à la réussite scolaire. .../...

Le montant global de ces opérations s'élève à 656 584.00 € TTC avec une participation de la DPV sollicitée à hauteur de 215 230.00 €. Le montant contractualisé au titre de la DPV 2016 était de 175 336.00 €

Ce programme est en cours d'instruction par les services de l'État et le montant de la participation DPV 2017 n'a pas encore été validé.

Afin de ne pas retarder la procédure et en particulier la signature de la convention dès le montant de l'enveloppe connue, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter cette dotation DPV sur la base du programme ci-joint et à signer la convention avec le représentant de l'État dans le département.

M. DRIANO :

- demande s'il s'agit d'une dotation plus favorable

M. le Maire :

- précise qu'il y a une enveloppe globale. Dans le département il y a deux villes qui en bénéficient, Bethoncourt et Grand-Charmont. Le partage de l'enveloppe se fait en fonction des projets proposés par les communes. Aujourd'hui, à notre connaissance, seul Grand-Charmont a déposé un dossier.

Vote : 1 abstention

VI. Convention d'utilisation des installations du club de tir du Fort-Lachaux

M. CONTEJEAN :

Par délibération n° 398/2016, le conseil municipal du 20 septembre 2016 a approuvé à la majorité l'armement des policiers municipaux.

L'autorisation du port d'une arme de catégorie B ou C ne peut être délivrée qu'aux agents ayant suivi avec succès une formation préalable attestée par le CNFPT (Centre national de la Fonction Publique Territoriale), d'une part et d'autre part, est soumise à l'obligation de réaliser 2 séances de formation d'entraînement au maniement des armes chaque année. Ces formations se déroulent au sein de stands de tirs agréés par le CNFPT.

Afin de minimiser les coûts de formation, et compte tenu de l'existence sur notre commune d'installation agréée par le CNFPT, il est proposé de signer une convention d'utilisation des installations du club de tir du Fort-Lachaux entre la commune et le club de tir.

Cette convention permettra d'une part que les formations se déroulent à proximité, et d'autre part diminuera le coût de formation qui sera de 60 € par agent au lieu de 180 €.

.../...

- Demande de bien vouloir approuver le projet de convention joint à ce rapport qui précise notamment les conditions d'utilisation des installations et le coût de location qui s'élève à 70 € la demi-journée (tarif appliqué dans ce cadre par l'ensemble des clubs de tirs).

M. DRIANO :

- informe qu'il aurait fait une meilleure économie

Vote : 1 abstention

VII. Cession à la société BSVL de la parcelle AD 269 du terrain de l'ancienne annexe de l'hôpital pour la réalisation d'une opération de construction à usage d'habitation

Par délibération n° 152/2015, le conseil municipal du 5 mai 2015 a approuvé à la majorité la cession de la parcelle AD 269 à la société BSVL en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements en petits collectifs, de logements intermédiaires et de logement individuels.

Depuis cette date, la société BSVL a travaillé avec ses équipes sur son programme et a déposé et obtenu un permis de construire pour la réalisation de 78 logements. Afin d'optimiser le foncier et de proposer un plan d'aménagement urbain de qualité, la société BSVL a souhaité intégrer à son projet le pavillon anciennement loué à Sésame Autisme qui sera donc démoli.

Afin de finaliser la vente de cette parcelle, il convient donc de prendre une nouvelle délibération intégrant la modification de la surface qui serait cédée ainsi qu'une actualisation de l'estimation des domaines qui obligatoirement doit dater de moins de 12 mois.

Pour rappel, dès la fermeture en 2007 du site hospitalier construit après-guerre sur une propriété communale, la ville a décidé d'engager son changement d'usage et sa valorisation. La déconstruction des 5 500 m² de surface de planchers a été réalisée par la commune courant 2010 libérant ainsi une surface à projet d'environ 20 000 m².

L'exposition sud/sud-ouest de cette parcelle, la présence d'un espace boisé situé en bordure de la rue de Franche Comté et de l'avenue des Acacias, en font un site remarquable et idéalement situé à l'articulation entre deux entités majeures de la commune, les Fougères et le centre-ville et à proximité du futur éco quartier.

Après la démolition des bâtiments, la cession à IDÉHA d'une parcelle de 33 ares pour réaliser 16 logements locatifs labellisés BBC, il s'agit aujourd'hui de céder à la société BSVL la parcelle AD 269 d'une superficie de 20 548 m² qui représente l'essentiel de l'emprise de l'ancienne annexe de l'hôpital ainsi que le pavillon, anciennement loué à Sésame Autisme et vacant depuis un peu plus de deux ans, avec son terrain d'assise de 750 m². Ce pavillon est voué à démolition dans le cadre du projet.

.../...

Le prix de cession proposé s'établit à 580 000 € hors taxe net vendeur.

L'estimation des domaines en date du 27 avril 2015 établissait la valeur vénale de la parcelle à 500 000 € hors pavillon.

En date du 4 avril 2017, les services des domaines nous ont transmis une évaluation fixant à 500 000 € HT la valeur vénale des terrains et à 127 000 € HT la valeur vénale du pavillon soit un total de 627 000 € HT et hors frais d'enregistrement et assortie d'une marge de négociation de + ou - 10 %.

Compte tenu de cette actualisation et des coûts de démolition qui seront supportés par la société BSVL, il est proposé une cession de la parcelle AD 269 d'une superficie de 21 298 m² avec le pavillon ex Sésame Autisme au prix de 580 000 € HT net vendeur.

- demande d'approuver la cession à la société BSVL de la parcelle AD 269 pour un montant de 580 000 € HT net vendeur auquel il convient d'ajouter le montant de la TVA sur marge au taux applicable au jour de la signature. Le prix est en effet entendu TVA sur marge comprise. Les frais d'acte et de géomètre demeurent à la charge de l'acquéreur.

M. DRIANO :

- demande quelle est cette société

M. le Maire :

- informe qu'il s'agit d'une société immobilière nantaise qui investit en France et qui a contacté la ville il y a deux ans quand ils cherchaient des terrains intéressants pour investir. Ils ont visité plusieurs terrains sur le Pays de Montbéliard, accompagné par la SEdD et ils se sont arrêtés sur le parc de l'hôpital et ont choisi d'investir ici.

M. DRIANO :

- demande si le projet a été présenté au conseil municipal et si le prix proposé satisfait la ville.

M. le Maire :

- répond qu'il a été présenté en commission urbanisme et en conseil municipal. Le prix a été fixé par les domaines. Rien n'a été modifié sur le prix des terrains qui est celui fixé par les domaines, mais sur la maison, qui est incluse dans le projet global et qui va être démolie, un compromis a été trouvé. C'est un très beau projet.

M. CONTEJEAN :

- précise que l'essentiel est que la ville continue à se développer.

Vote : 1 abstention

.../...

VIII. Participation de la commune au financement de deux séjours organisés par le collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux pour les élèves charmontais des classes de 3^{ème}

M. MUNNIER :

- propose au conseil municipal d'attribuer une aide de 50 € par élève grand-charmontais des classes de 3^{ème} du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux qui participeront aux séjours suivant :

- Séjour en Espagne du 2 au 6 mai 2017. A ce jour 10 élèves de 3^{ème} y sont inscrits.
- Séjours à Paris du 2 au 5 mai 2017. A ce jour 3 élèves de 3^{ème} SEGPA y sont inscrits.

Le coût initial de ces voyages, tout en choisissant les solutions les plus économiques possible, se monte pour Paris à 360 € et pour l'Espagne à 350 € par élève. L'aide accordée par la ville permettra d'atténuer la part restant à la charge des familles.

Avec l'appui de l'équipe enseignante, diverses actions seront menées par les classes du collège pour contribuer au financement de ce séjour.

La commune, en cas d'avis favorable du conseil municipal, versera au collège de Sochaux la somme totale de 650 € (50 € x 13 élèves) sur la base d'une liste nominative des élèves participants, établie par le collège.

Le collège s'engage à rembourser la ville de Grand-Charmont, de l'aide accordée, en cas de non participation de tout élève à ces séjours.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

M. CUGNEZ :

- demande si les familles en difficultés peuvent être aidées au-delà des 50 € d'aide

M. MUNNIER :

- précise que tous les enfants partiront, il y aussi des aides du collège.

Vote : unanimité

IX. Subvention à la société d'histoire naturelle du pays de Montbéliard (SHNPM)

M. GUILLEMET :

- Informe que la ville est sollicitée par la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard afin d'obtenir une subvention destinée à l'élaboration de leur bulletin scientifique annuel.

.../...

Par ses activités, cette association, agréée au titre des articles 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, étudie, protège et fait connaître le patrimoine naturel du Pays de Montbéliard, du Nord Franche Comté et bien au-delà, sur l'ensemble de la région.

- propose de bien vouloir accorder une subvention d'un montant de 50 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

M. CUGNEZ :

- demande si cette somme est comprise dans les 1 500 € qui étaient inscrits en divers au budget pour les subventions

M. le Maire :

- répond affirmativement

Vote : Unanimité

X. Prêt pour divers investissements prévus au budget 2017

M. GAUTHIER :

- Informe qu'afin de financer divers travaux d'investissement, a été inscrit au budget primitif 2017 un emprunt de 290 000 €, non encore mobilisé à ce jour.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires du Pays de Montbéliard.

A savoir :

- Crédit Agricole de Franche-Comté
 - Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté
 - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
 - Crédit Mutuel
- Demande d'approuver cet emprunt de 290 000 € et d'autoriser le Maire à signer le contrat bancaire.

Vote : Unanimité

XI. Durée d'amortissement des biens

M. GAUTHIER :

Vu les délibérations du conseil municipal n° 97 du 19 décembre 1995, n° 561 du 28 mars 2007 et n° 105 du 16 décembre 2014, prises conformément à l'article L.2321-2 et L.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations aux amortissements des

immobilisations visées à l'article R.2321-1 du même code constituent des dépenses obligatoires pour les communes dont la population est égal ou supérieur à 3 500 habitants.

Les immobilisations de la commune (outillage, matériel, véhicules, etc....) ont une durée de vie limitée dans le temps et perdent de leur valeur tout au long des années d'utilisation.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception des durées fixées par la réglementation :

- frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,
- frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans,
- frais d'insertion non suivi de réalisation obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans,
- subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou études, obligatoirement amorties sur une durée de 5 ans,
- subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations, obligatoirement amorties sur une durée de 15 ans.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. C'est un prélèvement sur la section de fonctionnement (dépenses) au profit de la section d'investissement (recettes).

La dernière délibération du conseil municipal sur les durées d'amortissement des biens remonte donc au 16 décembre 2014. Elle nécessite aujourd'hui d'être mise à jour en y intégrant, entre autres, la durée d'amortissement de l'armement de la police municipale.

- propose d'approuver le tableau suivant qui fait état des propositions nouvelles des durées d'amortissement :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	6 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique, alarme	4 ans
Matériel classique	6 ans
Armement	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Matériel et outillage technique	6 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans

Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 750 €	1 an

Ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote : unanimité

XII. Rétrocession d'une concession funéraire

M. GAUTHIER :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mesdames ROMERO Marguerite et ROMERO Lourdes, domiciliées 13 rue de Touraine à GRAND-CHARMONT, filles du défunt, et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

COLOMBARIUM : Concession n° 796

Urne de M. ROMERO Francisco

décédé le 27 juillet 2012

Durée 15 ans à compter du 30/07/2012

Au montant réglé de 305.00 euros

Suite à l'exhumation de l'urne et se trouvant donc vide de toute sépulture, Mesdames ROMERO déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du **14 février 2017**, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement, au prorata-temporis, soit la somme de **212.71 euros**.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La concession funéraire n° 796, située au cimetière de Grand-Charmont, rue du Stade, Colombarium mur – Contrat n° 2012-3069, est rétrocédée à la commune.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 673 du budget 2017 de la ville.

Vote : unanimité

XIII. Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

M. le Maire :

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 75 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et trois représentants de PMA.

Cette commission créée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, doit être saisie afin d'établir lors de chaque transfert de charges, un rapport d'évaluation du coût des dépenses transférées.

- propose donc de désigner comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

- Monsieur GAUTHIER Pascal, adjoint aux finances

Vote : Unanimité

XIV. Tableau de modification des effectifs pour 2017 – fermetures et ouvertures de postes

M. DALON :

- Informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

L'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les fonctionnaires peuvent être :

- Promus, sous certaines conditions, au titre de l'avancement de grade après inscription sur un tableau annuel.
- Nommés au titre de la promotion interne au choix après inscription sur une liste d'aptitude

Le tableau annuel d'avancement de grade pour 2017 a été soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable, cela concerne 11 agents.

Concernant la promotion interne, aucun dossier n'a été retenu par la Commission Administrative Paritaire.

- propose de fermer et d'ouvrir les postes suivants à la date où les agents remplissent les conditions :

.../...

Fermetures postes

- . 4 ATSEM Principale 2^{ème} classe 35 h
- . 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35 h

- . 5 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 35 h

- . 1 Adjoint Administratif 28 h

Ouvertures postes au 1^{er} juin 2017.

- . 4 ATSEM Principale 1^{ère} classe 35 h
- . 1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à 35 h

- . 5 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à 35 h

- . 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 28 h

- propose de bien vouloir procéder à la fermeture et à l'ouverture des postes suivants, après avis favorable du comité technique réuni le 14 avril 2017 :

Fermetures postes

- . 2 postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe 35 h

Ouvertures postes

Au 1^{er} juin 2017.

- . 1 Adjoint technique à 35/35è
- . 1 Adjoint technique à 28/35è
- . 1 Adjoint technique à 25.50/35è

Au 1^{er} septembre 2017.

- . 1 Adjoint d'animation à 35/35è

Au 15 octobre 2017

- . 1 Adjoint administratif à 28/35è

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

M. GRILLON :

- dans ce dernier rapport on voit que 2 postes sont fermés et 5 ouverts. On arrivait à boucler le budget car il y avait des agents qui partaient en retraite et n'étaient pas remplacés et là ce sont 3 postes supplémentaires, en nombre d'heure on passe de 70 h à 151h, soit 81h en plus.

M. DALON :

- ce sont des postes CAE qui arrivent au terme de 5 ans et qu'on intègre aux effectifs.

M. le Maire :

- précise que lorsqu'on a des agents en CAE qui nous accompagnent depuis des années et qui nous donnent satisfaction, et au rythme des départs en retraite, de leur âge, on essaie de les garder

M. GRILLON :

- ce sont des agents qui étaient dans l'effectif en tant que CAE et qui changent de statut, il y aura donc une augmentation puisqu'on ne percevra plus d'aide. .../...

M. le Maire :

- précise que si on enlève les charges correspondant au recensement de la population et aux élections, la masse salariale augmente peu.

M. DRIANO :

- Ce sont donc 3 personnes qui entrent dans les effectifs qui étaient CAE

M. DALON :

- il s'agit de 2 CAE et 1 adulte relais

M. le Maire :

- précise par exemple que l'animatrice adulte relais à la salle de sport était là depuis six ans, et n'a quasiment rien coûté à la commune grâce aux aides de l'Etat, on ne va pas lui dire merci maintenant qu'on arrive au terme du projet. On est très attentif aux personnes qui s'approche de l'âge de la retraite et celles qui auraient beaucoup de difficultés à retrouver du travail

Vote : unanimité

- informe que c'est le dernier conseil municipal de Claude WEBER qui va partir en retraite. Un pot de départ sera organisé avec les entreprises comme cela avait été le cas pour Robert PINTUCCI.

XV. Questions diverses

M. DRIANO :

- demande la date de démarrage de la zone commerciale en face CORA
- « je ne résiste pas de vous poser une question politique. J'ai lu que le maire était dans la nouvelle République en Marche mais comme je connais Denis SOMMER syndicaliste au parti communiste, au parti socialiste, maintenant chez les Républicains en Marche, je me demande si l'évolution va continuer car un président qui vient du sérail, ni de gauche ni de droite, un 1^{er} ministre de droite et un maire qui est où ? »

M. le Maire :

- Précise que la zone commerciale est toujours en discussion avec la ville de Montbéliard pour l'accès Sud. Cette sortie est prévue dans le plan d'aménagement de la zone. Le département a autorisé l'investisseur à réaliser les accès. Nous sommes donc toujours à la recherche d'un compromis avec la Mairie de Montbéliard. Le promoteur a proposé à la ville de Montbéliard de travailler avec eux y compris sur la recherche de commerces, d'enseignes pour le centre-ville.

.../...

M. CUGNEZ :

- ne comprend pas pourquoi la ville de Montbéliard intervient alors que c'est une route départementale.

M. GRILLON :

- A la limite, administrativement si la mairie de Montbéliard ne signe pas il y aura un recours administratif contre la maire de Montbéliard.

M. le Maire :

- Il y a un PLU donc je pense que l'accès va se faire mais il y a un petit verrou ce sont les terrains qui appartiennent à cora et qui sont sur le territoire de Montbéliard. Tant que Montbéliard ne leur donne pas le feu vert cora hésite à vendre. Mais très vite des décisions devront être prises car des projets proches tels qu'un drive à Sochaux et 1 à Bethoncourt pourraient réellement mettre en risque les emplois de CORA qui est trop isolé aujourd'hui.

M. le Maire :

-répond à M. DRIANO sur la question politique

« comme beaucoup dans les années 80, je faisais partie de ceux qui pensait que le monde s'organisait d'une manière très simple en deux grandes parties, bloc impérialiste, bloc soviétique. Pendant de nombreuses années j'étais persuadé que le bonheur était de l'autre côté du mur et j'ai constaté que ça ne se passait pas comme ça. J'ai donc rompu avec le communisme, ce n'est pas scandaleux. Globalement ce sont dans les pays sociaux-démocrates que le niveau de protection sociale a été le meilleur sur la base d'un compromis social entre ceux qui possède le capital et ceux qui font le travail. Depuis de nombreuses années, les pays démocrates sont en panne et incapable d'inventer une société nouvelle dans la mondialisation. On peut toujours considérer que la mondialisation n'existe pas sauf que notre vie économique et sociale est très largement imprégnée de ça, on retient que les mauvaises choses, les usines qui ferment, la délocalisation mais l'essentiel des fermetures d'usines est dû à un déficit de compétitivité et une difficulté à pouvoir se placer sur les marchés.

On a besoin de changer ça, comment créer de l'emploi, comment construire de la croissance. Dans le parti socialiste il y a au moins 3 grands courants de pensée qui se neutralisent les uns et les autres et qu'au final il n'y a pas une ligne politique, une vraie stratégie, on arrive à la situation qu'on connaît. Concernant le rassemblement, est-ce qu'on peut travailler avec des gens de droite, je pense que oui. Et y compris localement, j'ai vécu quelques expériences. Quand j'ai été élu maire en 2001, j'ai travaillé à l'agglo avec M. SOUVET, on a toujours travaillé correctement ensemble dans un esprit de correction, de loyauté, on a eu parfois des débats un peu vifs, mais quand la parole était donnée. La vie n'est pas aussi binaire. J'ai construits des accords à la région entre les partenaires sociaux de la CGT jusqu'au MEDEF sur des questions de sécurisation professionnelle qui ont servi à définir de nouvelles politiques publiques au niveau de la Région.

On avait une période ou potentiellement c'était extrêmement conflictuel, mais à un moment donné des gens qui pouvaient avoir des visions contraires ont décidé de travailler ensemble et de mettre des politiques publiques qui allaient dans le sens de l'intérêt général.

Et bien si on peut faire ça, faisons-le. Je vous rappelle il y a 10 ans quand dans les débats économiques on se moquait de l'Angleterre car leur puissance industrielle était descendue en terme de contribution à la richesse globale en dessous de 15 %, on y est aujourd'hui.

Pendant la période Sarkozy/Chirac le niveau de marge des entreprises a diminué de 30 %, les entreprises qui n'ont plus de marge ce sont des entreprises qui n'investissent plus et quand les entreprises n'investissent pas, perdent de l'emploi, perdent des marchés. Les victimes sont les salariés. Je préfère que les usines ouvrent les bureaux d'embauche et s'il y a des politiques qui vont dans ce sens-là, il faut le faire. Le financement de la protection sociale tel qu'il a été pensé par le Général De Gaulle, c'était grandiose, ça a inspiré une partie importante de la planète et notamment les pays sociaux-démocrates.

Je suis pour garder un système solidaire mais je suis pour le financer non pas sur le travail mais sur l'impôt.

On a un Président qui nous offre une voie originale, j'ai envie de l'emprunter, j'espère qu'il va réussir car s'il ne réussit pas je crains ce qui va se passer en 2022.

J'ai envie de contribuer, je suis un acteur, je suis un développeur, la question sociale me passionne, les questions économiques me passionnent, je pense qu'il faut avoir autrement que par le passé, j'ai une vision de l'économie qui est totalement différente que celle que j'avais à 20 ans et je m'en réjouis.

M. DRIANO

-« je n'ai pas la même lecture de l'Histoire. Le nouveau qui arrive vous allez voir rapidement c'est du vent »

M. le Maire :

- il y a un débat sur les ordonnances, comme si Pinochet arrivait au pouvoir. Les ordonnances n'évitent pas le débat au Parlement. Quand on veut faire des réformes et qu'au Parlement il y a des débats qui vont durer des mois, six mois, huit mois, dans une seule logique qui est l'empêchement de la prise de décision, le Président de la République doit prendre ses responsabilités.

M. DRIANO :

- Sa première ordonnance est sur la loi du travail, il va continuer à démolir le code du travail, il dit qu'il faut supprimer les contrats collectifs, c'est ramener les salariés face à leur patron

M. le Maire :

- on ne peut pas penser la réduction du temps de travail de la même manière dans l'automobile, dans le BTP, dans l'hôpital.

M. DRIANO :

- on fera sauter le SMIC, on fera sauter tous les verrous comme en Allemagne, c'est du capitalisme, il n'y a rien d'original chez MACRON pour reprendre votre expression.

M. GRILLON :

Intervient :

« la situation de la France implique de tenter quelque chose qui n'avait jamais été tenté a dit le nouveau locataire de Matignon. Afin d'éviter l'arrivée de l'extrême droite dans 5 ans. Parce que les gens en ont marre des querelles stériles de la droite contre la gauche, et quand on a vu le niveau de performance de la candidate lors du débat de l'entre-deux tours, on se dit : afin que la France ne soit pas laminée dans les négociations européennes voire internationales, heureusement que le candidat en Marche l'a emporté. Maintenant, il faut que notre Président réussisse sa politique, synonyme de redressement économique, création d'emplois, sécurité et réussite de l'éducation, etc...

Pour gouverner il faut à notre Président une majorité

Si on ne peut pas voir le retour du PS avec ses frondeurs, des Verts une fois dedans une fois dehors, il lui faut une majorité regroupant tous les gens de bonne volonté et nous comprenons notre maire qui s'engage dans ce challenge. Nous soutenons la démarche.

Dans notre commune et dans l'intercommunalité, nous avons tous besoin d'agir dans le même sens lorsque l'on voit les restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face ».

- Demande où en est le dossier de la maison médicale, des décisions sont-elles prises, des contrats sont-ils signés ?

M. le Maire :

- informe que des discussions avec les professions médicales sont bien avancées, sur le point de signer les baux. Il y a 3 généralistes totalement engagés, 1 kiné, 1 sophrologue, 1 psychologue, 2 cabinets d'infirmières, 1 dentiste. Ce n'est pas la ville qui décide, les médecins, professions médicales, doivent contacter le Docteur EMONOT, chef de file. Une réunion de travail aura lieu avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) car elle peut contribuer à l'investissement des équipements liés à la pratique médicale. Pour que ce soit possible, il faut que les professions médicales établissent un projet de santé pour la maison médicale, en lien avec l'ensemble du système de santé. (ex. permanences de nuit, du week-end, permanence pour prise de sang...).

Tous les praticiens sont d'accord avec l'aménagement du bâtiment et le montant des loyers. Un document de promesse de bail leur sera remis rapidement, le permis de construire est déposé.

La ville prendra un bail auprès de Batifranc et sous-louera aux praticiens, ce qui est le plus simple pour éviter d'ajouter des frais de gestion.

M. GRILLON :

- remarque qu'on n'en est pas encore au niveau de la Suède où tout est fait par le système de santé pour maintenir les gens à leur domicile le plus longtemps possible.

M. CUGNEZ :

- demande la date d'ouverture

.../...

M. le Maire :

- le projet avance bien, l'ouverture est prévue pour fin décembre, il s'agit d'une construction ossature bois, très haute qualité environnementale, très peu de charges

M. GRILLON :

- demande ce qui peut être fait concernant les garages route de Franche comté qui sont dans le domaine privé, c'est une verue environnementale

M. SOMMER :

- le propriétaire a été reçu en mairie, il avait envoyé un courrier pour dire qu'il les donnait à la ville. Il lui a été répondu qu'il fallait qu'il les désamiante, ce qu'il est en train de faire.

M. GRILLON :

- demande quel est son projet

M. le Maire :

- le propriétaire en a hérité, il n'a pas encore de projet. Il sera recontacté.

M. GRILLON :

- souligne que le carrefour près de la poste a des signalisations contradictoires, absence de signalisation horizontale. Demande sous quelle autorité est cette signalisation, et quand cela va-t-il être définitif.

M. WEBER :

- C'est dans le cadre du THNS et pour l'instant il est envisagé de faire fonctionner les feux pour voir comment va se dérouler la circulation. Un nouveau tracé au sol a été demandé.

M. GRILLON :

- pour l'instant il y a panneau prioritaire en descendant et juste après une balise, enlever un des deux panneaux avant qu'il y ait des accidents.

M. CUGNEZ :

- rappelle qu'en octobre 2016 on a affecté 1000 € de subvention à Descamp concept et 3000 € de subvention et on a entendu une belle aubade des jeunes aux vœux en début d'année. Ces jeunes devaient partir en Amérique pour le 130ème anniversaire de la Statut de la Liberté.

- Demande où en est le projet

M. le Maire :

- la première étape a été réalisée. Présentation du spectacle Francis DESCAMP travaille sur la production du CD. Deux CD vont être réalisés. Un premier CD va sortir sans l'orchestre symphonique, sans les gamins et la version complète telle qu'elle a été présentée avec l'orchestre et les gamins se fera plus tard. Quand le CD sera réalisé il sera vendu, on va demander aux parents, non seulement d'acheter le CD mais aussi d'en vendre.

.../...

Il y a deux budgets, un pour la production et un pour le voyage pour aller offrir le CD aux Etats Unis. On a un soutien très intéressant mais c'est très dur de travailler aux Etats Unis. On va avoir un contact qui nous dit que le projet est très intéressant et qu'on va nous rappeler, mais que les circuits de décision sont très longs. Puis quand on rappelle, ce n'est plus le même interlocuteur, il faut tout réexpliquer. C'est une complexité administrative aux Etats Unis. Les choses devraient s'améliorer car on a maintenant une correspondante qui a un gros réseau sur New York pour aider à la construction des contacts. Ils avaient pris la décision d'y aller pour Noël mais ça sera plutôt pour le printemps prochain.

Les enfants sont très motivés, d'ailleurs ceux qui avaient envie d'arrêter ou qui étaient partis sont revenus à l'idée d'aller jouer vers la statue de la Liberté. Il y aura d'autres sujets à traiter, est-ce que les visas pourront être obtenus facilement. La caisse d'allocations familiales, l'agglomération participeront financièrement mais il faudra que les parents s'impliquent pour vendre les CD.

M. CUGNEZ :

- demande la date du prochain conseil municipal

M. le Maire :

- précise que ce sera soit le 20, soit le 27 juin. Un courrier sera envoyé à chaque conseiller pour connaître les disponibilités de chacun.

M. GUILLEMET :

- informe que la fête de la musique aura lieu le Vendredi 16 juin au Carrefour express

M. le Maire :

- rappelle l'inauguration de la ferme d'animation le 30 mai. Celle-ci marche bien, une première classe est venue, les enfants étaient enchantés, c'est un vrai bonheur, les bénévoles font un super boulot.

Séance levée à 20h06

Toutes les délibérations de ce conseil sont visibles au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures